

## COMMENT FINANCER VOTRE PARTICIPATION AUX INCOS ?



### Infos institutions ou presse

**22 février 2024**

***Vous souhaitez adhérer aux Incos mais vous ne savez pas comment financer votre participation ?  
On vous en dit plus ici.***

#### **Les appels à projets et subventions :**

Chaque année, les DRAC, Académies et collectivités territoriales proposent des appels à projets et subventions à destination des établissements scolaires. Certains de ces dispositifs concernent l'Éducation artistique et culturelle ainsi que l'accès au livre et à la lecture et peuvent ainsi permettre de financer une participation aux Incos. **Pour connaître la liste des appels à projets portés par votre académie auxquels peut répondre votre établissement, il suffit de vous rendre sur la page d'accueil de votre espace ADAGE, dans la rubrique « Appels à projets en cours ».**

Le [site du ministère de la Culture](#) met également en ligne des appels à projets portés par les DRAC. Parmi ceux-ci, retrouvez « [Jeunes en librairie](#) » qui accompagne les enseignants des collèges et lycées dans l'organisation de projets faisant découvrir la chaîne du livre aux élèves et organisant des rencontres avec des professionnels du livre.

#### **La part collective du pass Culture :**

Depuis 2022 et la création du pass Culture, une part collective permet aux enseignants de financer des projets d'EAC à destination de leurs élèves. Si vous êtes enseignant dans un collège ou un lycée, vous avez la possibilité de mobiliser cette part collective pour financer des rencontres et correspondances avec des auteurs ou une participation au Feuilletton des Incos.

#### **La démarche « Notre école, faisons-la ensemble » :**

Lancée en 2022 par le ministère de l'Education nationale, la démarche « [Notre école faisons-la ensemble](#) », se traduit par l'organisation de concertations dans les établissements scolaires qui le souhaitent et par la mise en place de projets pédagogiques visant à améliorer le bien-être des élèves et à réduire les inégalités. Celle-ci a notamment permis à plusieurs établissements scolaires d'organiser et de financer des actions lecture à destination de leurs élèves.